

Fiche signalétique

Accella Tire Fill Systems

1. Identification de la substance:

Nom du Produit : TLC SERIES (TLC Extreme, TLC Extreme Concentrate, TLC HT, TLC HT Concentrate)

Identification du fournisseur:

Accella Tire Fill Systems

Adresse:

140 Sheldon Road
Berea, OH, USA 44017

Utilisation du produit:

Produit d'entretien pour les pneus

2. Identification des dangers :

Classements du Système Global Harmonisé (SGH) :

Corrosion cutanée	3	Effets adverses réversibles sur les tissus cutanés, pointage du Draize : $\geq 1,5 < 2,3$
Corrosion oculaire	2B	Légère irritation oculaire : Sous-catégorie 2B, Réversible en sept (7) jours

Dangers selon le SGH

H316	Peut causer une légère irritation cutanée
H320	Peut causer une irritation oculaire

Consignes de sécurité à suivre selon le SGH

P264	Bien se laver les mains après la manutention
P305+P351+P338	SI SUR LES YEUX : Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever – Continuer de rincer
P332+P313	Si une irritation cutanée se produit : Demander un avis/ une attention médicale
P337+P313	Demander un avis/ attention médicale

Mot-indicateur : Avertissement :



3. Composition / Données sur les Composants :

Nom chimique	Numéro d'EMS/ CAS:	Concentration en pourcentage du poids %
1,2-Propylène glycol	57-55-6	50,00 % - 60,00 %
Benzoate de sodium	532-32-1	5,00 % - 10,00 %
Nitrite de sodium	7632-00-0	0,10% - 1,00%

4. Mesures de premiers soins :

Inhalation : Si des symptômes se présentent, amener à l'air frais Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène.

Suite à un contact oculaire : Rincer l'œil ouvert à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever et continuer de rincer.

Suite à un contact cutané : Nettoyer la zone affectée avec du savon et beaucoup d'eau.

Suite à une ingestion : Consultez un médecin.

Avis au Médecin : Traiter selon les symptômes.

5. Mesures en cas d'incendie :

Point d'éclair : >100°C (212°F)

LEL : Non disponible

UEL : Non disponible

Agents d'extinction convenables : Eau pulvérisée, CO2, Mousse, Poudre chimique

Information sur la protection contre les explosions et les incendies : Aucune mesure spéciale n'est anticipée. Stable sous des conditions normales (c. à d. à des températures ambiantes)

Produits dangereux de décomposition : Oxydes de carbone.

Équipement de protection : Les pompiers devraient porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome pressurisé.

6. Mesures de sécurité en cas de déversement accidentel :

Mesures de sécurité individuelles : Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Mesures de protection environnementales : Recouvrir et contenir le déversement avec un matériel absorbant. Ramasser selon la méthode d'élimination appropriée selon la réglementation locale, provinciale et fédérale. Nettoyer avec de l'eau.

7. Manutention et entreposage :

Information sur la manutention sécuritaire : Éviter tout contact cutané ou l'inhalation.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. Garder les contenants bien fermés. Entreposer à une température variant entre 15,6°C et 37,8°C (60°F-100°F).

8. Contrôle d'exposition / Protection individuelle :

Nom chimique / No. de EMS/ CAS	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition ACGIH	Autres limites d'exposition
1,2-Propylène glycol 57-55-6	Non établi	Non établi	Non établi
Benzoate de sodium 532-32-1	Non établi	Non établi	Non établi
Nitrite de sodium 7632-00-0	Non établi	Non établi	Non établi

Contrôles techniques : Aucune mesure particulière attendue.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Les consignes usuelles de sécurité devraient être suivies lors de la manutention des produits chimiques.

Équipement de protection individuelle :

Protection des voies respiratoires : Aucune requise si le milieu de travail est bien ventilé.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection corporelle : Vêtements de travail de protection. Laver séparément.

9. Propriétés physiques et chimiques :

Apparence : Liquide bleu Pression de vapeur : Non Disponible Densité de vapeur : Non Disponible Gravité spécifique 1,01 Point de congélation : Non disponible Plage d'ébullition : 100 - 320°C Taux d'évaporation : Non disponible Limites d'explosivité : Non disponible Température de décomposition : Non disponible	Odeur : Légère Niveau critique d'odeur : Non disponible pH : Non disponible Point de fusion : Non disponible Solubilité : Non disponible Point d'éclair : >100°C (212°F) Inflammabilité : Non disponible Coefficient de partage (n-octanol/ eau) : Non disponible
--	--

10. Stabilité et réactivité :

Matériaux incompatibles : Éviter tout contact avec les isocyanates et les agents oxydants de forte concentration.

Polymérisation dangereuse : Ne devrait pas se produire.

Produits dangereux de décomposition : Oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques :

Toxicité du mélange

Toxicité par inhalation CL50 : 550mg/L

Toxicité du composant

Liste de valeurs de toxicité, si connues

Toxicité sévère :**Yeux :** Peut causer une irritation.**Peau :** Risque d'irritation légère.**Inhalation :** Peut causer une irritation.**Ingestion :** Peut causer une irritation.**Effets chroniques :** Ne devrait pas causer d'effets chroniques nocifs pour la santé.**Modes d'entrée :** Inhalation, ingestion, contact cutané et contact oculaire**Organes cibles :** Voies respiratoires, yeux, peau**Produits chimiques ayant des effets cancérigènes potentiels et reconnus :**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Description</u>	<u>Poids %</u>	<u>Classement carcinogène</u>
----------------------	--------------------	----------------	-------------------------------

12. Informations écologiques :**Information générale :** Selon l'expérience connue, aucun effet nocif n'est attendu si les procédures d'élimination sont correctement appliquées, tel qu'il est indiqué à la section 13.

Liste connue de l'écotoxicité des composants individuels.

Écotoxicité des composants

1,2-Propylène glycol	96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss : 51 600 mg/L [statique]; 96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss : 41 - 47 mL/L [statique]; 96 Hr CL50 Pimephales promelas : 51 400 mg/L [statique]; 96 Hr CL50 Pimephales promelas : 710 mg/L 48 Hr CE50 Daphnia magna : 1 000 mg/L [statique] 96 Hr CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 19 000 mg/L
Benzoate de sodium	96 Hr CL50 Pimephales promelas : 420 - 558 mg/L [avec circulation]; 96 Hr CL50 Pimephales promelas : >100 mg/L [statique] 48 Hr CE50 Daphnia magna : <650 mg/L
Nitrite de sodium	96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss : 0,19 mg/L [avec circulation] (juvénile); 96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss : 0,092 - 0,13 mg/L [avec circulation]; 96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss 0,4 - 0,6 mg/L [semi-statique]; 96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss : 0,65 - 1 mg/L [statique]; 96 Hr CL50 Pimephales promelas : 2,3 mg/L [avec circulation]; 96 Hr CL50 Pimephales promelas : 20 mg/L [statique]

13. Considérations relatives à l'élimination :**Recommandation :** Observer les exigences au niveau local. Éliminer en suivant toutes les réglementations pertinentes aux niveaux local/ provincial/ fédéral.**14. Information sur le transport :**

Non considéré comme un produit dangereux selon la réglementation sur le transport, à moins d'être spécifié ci-dessous :

<u>Agence</u>	<u>Désignation officielle du transport</u>	<u>Numéro de l'ONU</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de risque</u>
---------------	--	------------------------	---------------------------	-------------------------

15. Information sur la réglementation :**NORMES SUR LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DES MATIÈRES DANGEREUSES DE L'OSHA :** Ce matériel n'est pas classé comme matière dangereuse, selon l'OSHA 29 CFR 1910.1200.**Classement des risques selon la section 311/ 312 du SARA :** Aucune

Proposition 65 de la Californie

Loi américaine de 1986 sur la salubrité de l'eau potable et de l'application des mesures concernant la toxicité (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'état de Californie qui peut provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou des troubles de reproduction à des niveaux qui auraient besoin d'un avertissement en vertu de la Loi à moins d'être identifié sur les listes suivantes :

Liste du 'Massachusetts Right To Know List' :

Nitrite de sodium 7632-00-0 0,1 à 1,0 %

Liste du 'New Jersey Right To Know List' :

Nitrite de sodium 7632-00-0 0,1 à 1,0 %

1,2-Propylène glycol 57-55-6 50 à 60 %

Liste du 'Pennsylvania Right To Know List' :

Nitrite de sodium 7632-00-0 0,1 à 1,0 %

1,2-Propylène glycol 57-55-6 50 à 60 %

Produits chimiques soumis à la divulgation de SARA 313 :

Nitrite de sodium 7632-00-0 0,1 à 1,0 % Émissions

Toutes les substances listées à l'inventaire TSCA, à moins d'être annoté :

- Aucune

16. Autre information :

Fiche signalétique émise par la Section sur la sécurité des produits

Cette information, bien que précise au meilleur des connaissances de la compagnie Accella Tire Fill Systems, est fournie sans garantie expresse ou implicite. Les données de ces fiches ne s'appliquent qu'au matériel spécifiquement désigné dans le présent document. Accella Tire Fill Systems n'assume aucune responsabilité légale sur l'utilisation ou la confiance accordée à ces données. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que ses activités répondent à la réglementation locale, provinciale ou fédérale établie en vertu de la Loi.

Date de révision : 2016-03-03

Révision de l'examineur 0

Date de préparation : 3/3/2016